

Conseil Communautaire en date du 29 mai 2017
A la salle communale de LANTENNE-VERTIERE

Délégués présents :

Mmes Vefond (Courcuire), Lacour (Hugier), Bouchasson (Marnay), Detroye (Montagney)
M. Rollet (Avrigney-Virey), Gaillard (Bay), Lucot (Bonboillon), Decosterd (Burgille), Cussey (Burgille),
Perret (Chambornay-lès-Pin), Belleney (Chaumercenne), Humbert (Courchapon), Braichotte
(Cugney), Philibeaux (Cult), Berger (Emagny), Pharisat (Etrabonne), Tournier (Ferrières les bois),
Dobro (Franey), Mignerot (Gézier-et-Fontenelay), Varlet (Jallerange), Malesieux (Lantenne-Vertière),
Vittot (Lantenne-Vertière), Clerget (Lavernay), Collas (Malans), Ballot (Marnay), Fassenet (Marnay),
Rietmann (Marnay), Zangiacomì (Marnay), Aubry (Mercey le Grand), Beuraud (Montagney), Glorieux
(Pin), Gendreau (Placey) , Bruckert (Recologne), Morales (Recologne), Boillon (Ruffey-le-Château),
Ducret Pascal (Sauvagney), Marchal (Sornay), Ferrer (Villers-Buzon), Abisse (Vregille).

Absents excusés :

MM. DUPONT, THEUREL, RENAUDOT, POURET, MONTEL
Mme ANTOINE Christel pouvoir à M. AUBRY Didier
M. HOERNER Roland remplacé par son suppléant M. PERRET Gilles
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M.GENDREAU Dominique

Absents :

MM. HENRIET, GAUTHIER, GARCIA, PAULIN, PETIGNY
Mmes HUOT, CUINET

Secrétaire de séance : VEFOND Mireille

M. le Président remercie la commune de Lantenne-Vertière d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 10 avril 2017.

Approuvé à l'unanimité

M. le Président demande l'ajout à l'ordre du jour :

- Délibération relative aux créances éteintes
- Indemnités des élus : délibération modifiant l'indice de référence
- Délibération demandant le changement des SIRENE des écoles à l'INSEE pour les régularisations de factures reçues dans le cadre de Chorus pro.

Approuvé à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés par mail aux membres du Conseil Communautaire pour la séance ordinaire du 29 mai 2017 du conseil communautaire :

- Note préparatoire au conseil communautaire
- Power point diffusé lors des ateliers de concertation dans le cadre du contrat de ruralité du 11 mai 2017 et compte rendu des ateliers
- Grille de tarifs extrascolaires proposée

1. Désignation du délégué au SYDED

M. le Président dit que suite à l'arrêté interpréfectoral portant modification des statuts de la CCVM en date du 11 mai 2017, il faut désigner un délégué au SYDED.

M. Ducret Pascal est candidat.

M. Ducret Pascal est désigné délégué au SYDED à l'unanimité

2. Désignation du délégué au SIED

M. le Président dit qu'il s'agit en l'espèce du délégué à la commission consultative prévue à l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte transposé à l'article L2224-37-1 du CGCT. Il faut désigner un délégué titulaire et un suppléant à cette commission.

M. le Président rappelle que M. Morales est le délégué CCVM à la commission consultative du SYDED. Il n'y a pas de délégué suppléant pour le SYDED.

M. Yann Beuraud est candidat.

M. François Marchal est candidat en tant que suppléant.

Désignés à l'unanimité

3. Paiement mandat SOCAD dans le cadre de finalisation de phase 1 de la ZA les plantes

M. le Président explique qu'il y a eu rejet du mandat par la Trésorerie de Marnay pour régler la SOCAD, mandataire de la CCVM (à la suite de la CCVO) dans le cadre de la réalisation des études et des travaux sur la zone d'activités les Plantes à Marnay.

La facture de 46 721.88 € TTC était destinée pour 44 924.88 € TTC à régler l'entreprise Colas, 1 797.00 € TTC la SOCAD.

Les motifs du rejet sont les suivants :

- que la CCVM n'a pas expressément donné son accord pour affermir la tranche conditionnelle du contrat de mandat avant son exécution.
- que les travaux de voirie ont été stoppés quelques années (de juin 2011 à décembre 2016 pour ne pas endommager les voiries) puis repris sans délibération de la CCVM ; les mails entre la SOCAD et la CCVM ne suffisent pas.
- qu'il y a lieu de donner l'accord de la CCVM à l'avenant de transfert du marché de SEGO Agence Screg Est à COLAS Est Centre de travaux Sego.
- qu'il y a lieu de valider la régularisation des quantités à hauteur de 14 344.10 € HT (finitions de voirie : réparations de bordures dégradées, caniveaux, bordurettes, traitement végétaux).

Par conséquent, il y a lieu de délibérer pour régulariser la situation.

Le bureau, réuni le 9 mai, a donné un avis favorable.

Il n'y a pas de question.

Régularisation votée à l'unanimité

4. ZA les plantes : poursuites des études (phases 2 et 3) – mandat SOCAD

M. le Président dit que concernant la poursuite des études phases 2 et 3 sur la ZA les plantes à Marnay : le devis de la SOCAD est de 15 325 € HT soit 18 390 € TTC pour conduire les études complémentaires préalables au lancement des tranches 2 et 3 de la ZA. Il comprend :

- consultation du maître d'œuvre
- consultation du bureau d'études pour réaliser l'étude d'impact et l'étude « entrée de ville »
- préparation et analyse de l'enquête publique
- estimations des coûts

Le bureau, réuni le 9 mai, a donné un avis favorable.

M. le président propose de valider la poursuite des études avec la SOCAD.

Il est demandé si d'autres bureaux ont été consultés. Le président répond que non en raison du fait qu'il s'agit de la poursuite du contrat de mandat que la CC de la Vallée de l'Ognon avait signé.

M. le Président indique que concernant la ZA à Ruffey-le-Château, une demande de devis a été faite à la SOCAD pour un contrat de mandat. Il dit que le devis précédemment réalisé par la SEDD était élevé mais s'explique par le fait qu'il s'agissait d'une proposition de contrat en concession.

Un élu dit que la SEDD va absorber la SOCAD prochainement et que donc SEDD et SOCAD seront la même structure. Le président répond que oui à priori mais pour la ZA à Ruffey le Château, d'autres devis seront demandés pour consultation.

Votée à l'unanimité

5. Emploi service civique pour l'Office de Tourisme pour 6 mois

M. le Vice-Président chargé du tourisme et de la communication explique que suite à la commission tourisme, il est proposé afin d'augmenter les horaires d'accueil à l'office de tourisme et de soutenir l'agent en place dans le cadre de la préparation de ses manifestations et randonnées de recruter une personne via un emploi en service civique pour une durée de 6 mois.

Il précise que pour 6 mois : le cout d'un service civique est de 150 €/mois (soit 900 € pour 6 mois) et le bureau a donné un avis favorable à ce recrutement.

Cela va-t-il bien permettre une ouverture le weekend ? Le vice-président répond que oui, c'est l'objectif.

Un élu dit qu'il faudrait revaloriser la carrière de l'agent de l'office de tourisme qui en tant qu'agent de catégorie C n'a pas à piloter d'agent. Il est répondu que l'agent est inscrit à la préparation du concours.

Voté à l'unanimité

6. Adhésion à la mission locale du bassin Graylois (0,5 €/habitant)

M. le Président dit que la mission locale du bassin graylois sollicite les CC dont la CCVM pour un soutien à hauteur de 0,5 €/habitant. Il s'agit d'une participation de la CCVM.

Le président dit qu'il a revu avec la mission locale les modalités de participation et que la participation pour les CC est de 0,5 €/habitant mais qu'elle ne concerne que les habitants de Haute-Saône pour les CC. Seule la CC des Monts de Gy y participe actuellement.

La CCVM n'adhérera qu'à la mission locale 70 ? Oui, en l'espèce mais les jeunes du Doubs peuvent y aller et sont orientés après.

La CC du val de Gray est-elle adhérente ? Non à ce jour.

Votée à l'unanimité

7. Affectation de résultat : régularisation suite à liquidation du RPI de la Douain

M. le Vice-Président chargé des finances expose que pour le budget principal, suite à la dissolution du RPI de la Douain (sur Chambornay les Pin, Vregille, Gezier et Fontenelay), les opérations d'ordre n'avaient pas été intégrées et devaient être reprises à savoir :

- Un excédent d'investissement de 5 373,33 €
- Un déficit de fonctionnement de 679,77 €

Et suivant le mail de M. le Trésorier, la régularisation peut être reportée sur le Compte administratif 2017 à la place du compte administratif 2016.

Néanmoins, il est proposé de régulariser la situation dès le présent conseil pour l'affectation du résultat.

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget principal à prendre en compte sont donc les suivants :

- Investissement : $- 28\,403,76 + 5\,373,33 = - 23\,030,43$ € ce qui conduit à un résultat de clôture (après prise en compte du résultat de 2015) de : $- 207\,761,46$ €
- Fonctionnement : $160\,935,94 - 679,77 = 160\,256,17$ € ce qui conduit à un résultat de clôture (après prise en compte du résultat de 2015 et de la part affectée à la couverture du déficit d'investissement 2015) de : $1\,529\,403,50$ €.

Il est proposé :

- de constater que le compte administratif 2016 du budget principal fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : $1\,529\,403,50$ €

Un déficit d'investissement de : $207\,761,46$ €

- d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit au budget principal 2017 de la CCVM :

Affectation de la somme de $207\,761,46$ € à la section d'investissement

Affectation du solde soit $1\,321\,642,04$ € à la section de fonctionnement

Votée à l'unanimité

8. Créances éteintes

M. le Vice-Président chargé des finances expose que faisant suite à des décisions du tribunal et à ce titre les créances de la CCVM ne peuvent pas être recouvrées ni dans le cadre du budget principal 2017 et dans le cadre du budget ordures ménagères 2017. Cela concerne des dettes relatives aux ordures ménagères, au périscolaire, aux crèches pour 6 particuliers et 2 commerces allant de 2011 à 2016 pour un montant de $2\,219,99$ € au budget principal et de $3\,552,53$ € au budget annexe ordures ménagères soit un total de $5\,772,52$ €.

Un élu demande quel pourcentage représentent ces créances éteintes sur les lignes comptables concernées ou sur les budgets concernés. M. le vice-président dit qu'il est compliqué de le calculer car cela représente des créances remontant à 2011 pour certaines et que cela concernait les anciennes communautés de communes mais qu'il pense de cela représente moins de 1 pour 1000.

Voté à la majorité (1 abstention)

9. Indemnité des élus

M. le Président explique que suite à un courrier de la préfecture les indemnités de fonctions des élus sont soumises à de nouveaux barèmes indemnitaires et qu'il convient de faire référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » au lieu de « l'indice brut 1015 ».

Il précise que les montants d'indemnités votés précédemment sont inchangés.

Le Président demande l'autorisation de modifier la référence comme cela a été fait pour les indemnités des élus dans les communes soumises à la même modification.

Voté à l'unanimité

10. Délibération demandant le changement des SIRENE des écoles à l'INSEE pour les régularisations de factures reçues dans le cadre de Chorus pro.

Afin de pouvoir régler les factures dématérialisées des écoles, il faut délibérer pour demander le changement des SIRENE des écoles (jusqu'alors liés aux communes) à l'INSEE pour les affecter à la CCVM afin de régulariser les factures reçues avec Chorus Pro (dématérialisées).

Voté à l'unanimité

11. Tarifs extrascolaires à compter des vacances d'été 2017

Mme la vice-présidente en charge des services à la personne explique que suite aux contrôles des 2 CAF (Haute-Saône et Doubs), il est conseillé par la CAF d'établir une tarification à la journée pour les activités extrascolaires tout en conservant des inscriptions à la semaine (pour l'été, les stages

spécifiques et les camps). D'autant qu'avec le nouveau logiciel, ce choix de facturation est plus adapté à notre fonctionnement.

Pour les tarifs d'été, il a été souhaité de garder un dégressif entre le nombre de semaines de fréquentation et le nombre d'enfants par famille.

Les tarifs extrascolaires n'ont pas été revus depuis 5 ans. Il est proposé la modification des tarifs extrascolaires à compter des vacances d'été 2017. La modification proposée est un réajustement entre les écarts de facturation des différents coefficients.

Les modifications de tarifs proposées pour les ateliers concernent les activités dans le cadre du périscolaire à l'année ou au semestre.

La commission services à la personne réunie le 12 mai a donné un avis favorable à ces propositions de modification de tarifs.

Il est demandé des explications sur ce que sont les inscriptions tardives. La vice-présidente en charge des services à la population dit que cela correspond aux inscriptions faites en dehors des délais indiqués dans les dossiers d'inscription. L'objectif est que les familles s'inscrivent dans les délais pour pouvoir prévoir un nombre d'animateurs suffisant pour les activités.

Qu'est-ce qu'une annulation tardive ? La vice-présidente dit c'est, par exemple, lorsqu'un enfant est inscrit au ski et qu'il a peur de monter sur les skis et que les parents annulent la participation de l'enfant au-delà de la date butoir (retenue de 30% du cout de l'activité).

Voté à l'unanimité

12. Projets d'investissements 2017 à inscrire dans le :

- Contrat région : proposition de clause de revoyure pour 2017
- Contrat de ruralité
- Contrat PACT avec le Conseil Départemental de Haute-Saône : proposition de clause de revoyure

Le power point présentant le diagnostic présenté lors des ateliers sur le contrat de ruralité est diffusé en séance.

Le diagnostic est présenté par la Directrice des services qui précise en préalable que ce diagnostic a été complété lors des ateliers du 11 mai en présence des services de l'Etat et a fait l'objet d'un compte rendu.

En raison des courts délais pour la mise en place d'un contrat de ruralité, il est dit que le diagnostic a été retravaillé sur la base de celui établi pour le contrat PACT signé début 2014 avec le département de la Haute-Saône et présenté lors de la venue du Président du conseil départemental en mars dernier.

3 ateliers de travail se sont déroulés le 11 mai : accès aux services et aux soins-mobilité, revitalisation des bourgs centre-attractivité et cohésion sociale suivant les thématiques du contrat de ruralité en présence de différents services de l'Etat en Haute-Saône (sous-préfecture, DIRRECTE, chambres consulaires, pôle emploi, académie, DDT, HSN,...) et du département de Haute-Saône.

Le contrat de ruralité est un contrat conclut avec l'Etat pour une durée de 6 ans avec une clause de revoyure au bout de 3 ans. Pour 2017, le contrat cadre et la convention financière doivent être signés avant le 30 juin 2017. Ce contrat donne la possibilité de cumuler plusieurs aides de l'Etat sur un même dossier.

M. le Vice-président en charge du scolaire fait une synthèse de la commission du 24 avril dernier réunissant les membres des commissions scolaire et services à la personne qui s'est déroulée sur le site des écoles à Marnay afin de permettre aux membres des commissions de visiter les lieux. La commission s'est rendue sur le site de l'ancienne gare et suite à cette visite la commission à la quasi-unanimité a proposé de ne pas déplacer les enfants pour y faire un accueil périscolaire.

Le vice-président dit que suite à la demande des membres des commissions, une rencontre entre la CCVM et la municipalité de Marnay a eu lieu. Proposition a été faite par la CCVM de reprendre la salle culturelle Anne Frank et de construire en contrepartie sur le site de l'ancienne gare un centre socio-culturel avec le siège de la CCVM.

La commune de Marnay est d'accord pour donner le terrain à la CCVM mais en contrepartie elle souhaite que la CCVM prenne la compétence sport, culture et associatif dans son intégralité.

Lors de la dernière réunion de bureau, le président a repris les projets du tableau prévisionnel qu'il a proposé au bureau de maintenir pour les contrats de ruralité et PACT sauf sur Marnay où il a proposé le projet de centre socio-culturel avec siège communautaire et la réalisation et réhabilitation des préaux des écoles avec reprise du projet d'aménagement de la cour carrée en préau pour les maternels et aménagement d'un nouveau préau pour les primaires.

Le vice-président dit qu'il n'est pas contre la prise de compétence demandée mais que cela nécessite un chiffrage préalable à la décision du conseil de prise de compétence donc un temps de réflexion sachant que la CCVM est déjà en réflexion pour la prise de nouvelles compétences avant celle-ci.

Le président ajoute que M. le Préfet du Doubs a été rencontré pour présenter les projets de la CCVM et qu'une rencontre est prévue avec Mme la Préfète de Haute-Saône la semaine prochaine pour définir une articulation entre les deux préfectures pour les aides relatives aux projets de la CCVM.

Le Président donne lecture des projets proposés dans le cadre du contrat de ruralité et des financements possibles.

Un tableau récapitulant les projets proposés dans le cadre du contrat de ruralité, de PACT et de la Région est diffusé en séance.

Désignation	Coût € HT	Cout € TTC	Subvention	FCTVA	reste à charge	Année
Voie ferrée travaux réhabilitation des ponts	250 000	300 000	125 000	49 212	125 788	2018
Marnay : créations de 2 préaux pour les écoles et aménagement cour de primaire	727 960	873 552	216 392	143 297	513 863	2019
Marnay : centre socio-culturel et siège CCVM	3 000 000	3 600 000	1800 094	590544	1 209 362	2019
Pin : extension pôle périscolaire	278 036	333 643	208 527	54 731	70 385	2017
Emagny : extension école et accueil de loisirs	817 090	980 508	325 127	160 843	494 538	2017-2019
Réalisation d'un pôle scolaire et péri.secteur Lantenne-Vertière/Mercey-le-Grand	3 565 000	4278 000	1782 500	701763	1 793 737	2020
TOTAL	8 638 086	10 365 703	4457 640	1700 390	4 207 673	

Détails subventions	DETR/Etat	C.dptal	Autres financeurs	TOTAL	Observations
Voie ferrée travaux réhabilitation des ponts	62 500	62 500		125 000	PACT CD70 (25 %) + état (25%)
Marnay : créations de 2 préaux pour les écoles et aménagement cour de primaire	145 592	70 800		216 392	CD70 : (50 % de 400 €/m ² pr 330 m ²) + (30 % de 16000 €)
Marnay : centre socio-culturel	900 000	493 594	406 500	1 800 094	Etat (30 %) + PACT CD70 (16,45 %) + autres (13,55 %)
Pin : extension pole périscolaire	83 411	69 509	55 607	208 527	Etat (30 %) + PACT CD70 (25 %) + région (20 %)
Emagny : extension école et accueil de loisirs	245 127		80 000	325 127	région 20 % sur péri (400 000 € maxi)+ état (30 %)
Réalisation d'un pôle scolaire et péri.secteur Lantenne-Vertière/Mercey-le-Grand	1 069 500	713000		1 782 500	Etat (30 %) + CD (20 %)
TOTAL	2 506 130	1 409 403	542 107	4 457 640	

Le président dit que pour la réalisation des préaux et l'aménagement de la cour de l'école à Marnay, l'estimation faite dans le cadre du programme lui paraît élevée.

Il dit que si la CC fait un emprunt d'un million d'euro pour financer ses projets cela représente 3 € par an/ habitant (30 ans) dans les conditions actuelles du marché.

Le maire de Marnay dit qu'il n'aime pas la présentation faite par le vice-président qu'il trouve présentée comme un chantage de la commune alors que la commune a toujours donné et donnera les terrains de la gare à la CCVM comme elle l'a toujours fait.

Il dit qu'il regrette que le bourg centre, la commune de Marnay, siège de la CCVM, n'ait pas été invitée aux ateliers du contrat de ruralité car elle aurait pu y faire une contribution importante. Il dit que le diagnostic est imprécis : il y a erreur dans le nom de la MARPA qui est devenue la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie, qu'il n'est pas écrit que le camping de Marnay est un camping 4 étoiles et que la base de loisirs de Marnay, à peine citée en hébergement, est un modèle régional à valoriser bien plus que les itinéraires de randonnées.

Il dit qu'il entend que les commissions ont décidé de ne pas déplacer les enfants à la gare pour l'accueil périscolaire.

Il dit que la CCVM viendra à la prise de compétence culturelle, sportive et associative car elle a déjà commencé dans le domaine. Il dit qu'il est hors de question de refaire le préau de l'école primaire pour en faire une salle d'activités.

Le vice-président répond qu'il lui a été demandé de travailler sur les projets, de les amender à plusieurs reprises et qu'il l'a toujours fait afin d'avancer et qu'il estime qu'il a répondu aux demandes mais qu'il est temps de se décider. Enfin, qu'il n'est pas contre la prise de compétence précitée mais qu'il faut y réfléchir avant et faire le chiffrage.

Un élu dit que globalement si la CCVM fait les projets présentés cela représenterait 24 €/personne pour 3 ans. Qu'est-ce qu'il faudrait pour tous les autres projets à venir car il ne faudra pas que les projets soient faits et que la CCVM ne puisse rien faire après.

Le président dit que les projets ne pourront être réalisés que sous la condition de mise en place de la FPU sinon, les projets ne seront pas finançables.

Un élu dit que depuis janvier qu'il est lassé de la partie de ping-pong entre Marnay et la CC et qu'il n'a pas l'impression qu'en 3 ans la CC puisse faire grand-chose et qu'elle avancera pas à pas.

Un élu dit que pour lui, il y a eu des avancées par rapport aux projets mais pour lui la compétence associative, culturelle et sportive est une compétence communautaire.

Un élu dit que ce que Marnay demande à la CC c'est de faire des propositions claires et nettes avec un engagement fort de la CCVM sur la planification de la prise de compétence.

Le président dit que la CCVM a progressé dans les projets et qu'il faut lui laisser le temps. Par ailleurs une demande a été faite à la commune de Marnay pour connaître les couts et affiner le projet de prise de compétence.

Le maire de Marnay dit que la salle culturelle a une histoire financière, que cette salle fonctionne très bien et que ce qui pose problème c'est le changement de stratégie de territoire. Comment expliquer aux marnaysiens qu'ils ont financé une salle culturelle qui va servir de salle périscolaire.

Le débat se poursuit sur la question des terrains de foot et autres terrains et leurs possibles aménagements et/ou reprise par la CCVM ainsi que de la réalisation récente des « city Park » dans les communes. Celles-ci sont satisfaites de leurs installations et disent que si elles ne peuvent plus faire ce type d'aménagement quel va être leur intérêt.

Une élue demande pour la réalisation du pôle périscolaire à Pin et de l'école à Emagny s'il n'est pas possible d'attendre et de garder nos écoles isolées.

Le Vice-président l'encourage à aller visiter l'école primaire à Emagny et les toilettes.

L'élue demande si la nouvelle classe à Pin sera prête pour septembre. Le vice-président lui répond que oui. Il dit que le projet global de regroupement avec un pôle maternel à Emagny et un pôle primaire à Pin est programmé pour 2020 et que l'agrandissement du périscolaire à Pin constitue la première étape.

Une autre élue évoque que dans le cadre de PACT sur son ancienne CC il est obligé de faire un pack culturel sur 3 ans avec des manifestations sur 3 ans à choisir dans le catalogue du Conseil départemental et dont le cout est plus onéreux. Qu'en est-il pour la CCVM ? Il est répondu que la CCVM avait pris le même engagement. Lors des ateliers, le sujet a été évoqué et le fait que la CC n'ait pas débuté ce pack mais qu'elle organisait depuis qu'elle existait chaque année 2 manifestations avec les estivales de Saône. La représentante du département a dit que même si le pack n'était pas réalisé, les partenariats en matière culturelle étaient déjà en cours.

Un élu demande si les projets présentés représentent un plan pluriannuel. Ce que confirme le Président.

Un élu dit que Marnay représente 10 % des habitants de la CC et regroupe 23% des enfants, que les projets présentés concernent bien Marnay et les écoles et que pour lui le Contrat de ruralité est une opportunité pour la CC qui évolue globalement bien dans ces propositions de projets.

Un élu demande ce que signifie vocation culturelle de la salle. Le président dit que c'est le transfert de la salle culturelle. Pour la partie sociale, les services de la CCVM la font déjà.

L'élu demande des précisions sur les non déplacements des enfants. Il est répondu qu'il a été proposé aux élus de se rendre sur le site de l'école et d'aller à la gare pour faire le trajet que feront 4 fois par jour les enfants et les personnels si on construit un pôle périscolaire sur le terrain de l'ancienne gare. C'est ce qu'ont fait une vingtaine d'élus qui ont proposé de ne pas déplacer les enfants.

De plus, à Marnay, il y a un problème de parking et de bureaux.

Il est dit que les enfants font déjà les déplacements dans le cadre des transports et que le projet de pôle périscolaire est balayé par une décision de deux commissions.

Un élu dit que les commissions proposent mais ne décident pas. De plus, lui-même était favorable à l'origine à une construction du pôle périscolaire à la gare mais qu'après avoir fait le trajet et avoir visité l'école (et avoir vu toute la place restante dans le bâtiment), il était favorable à la réhabilitation de l'école. Il encourage par ailleurs tous les élus à visiter les locaux afin de se rendre compte sur place.

Un élu demande si la CCVM se positionne pour une prise de compétence. Le président lui répond que non pas pour l'instant.

Après débat, le président propose de passer au vote pour l'ensemble des 3 programmes en même temps qui concernent les mêmes projets.

Votés à la majorité (16 abstentions)

13. Questions diverses

- prise de compétence Gemapi :

Le vice-président en charge de l'environnement dit que plusieurs réunions au SMAMBVO ont été organisées sur le sujet et que la prise de compétence est obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Beaucoup d'incertitudes demeurent en l'espèce et le cout de taxe Gemapi se répercutera sur les 4 taxes.

De nouvelles réunions sont programmées d'ici fin juin. Les présidents des CC ont demandé à continuer avec le SMAMBVO pour l'aide aux dossiers comme actuellement sauf la CC du Pays Riolois.

- Etude transfert compétence eau-assainissement

Le vice-président en charge de l'environnement évoque la réunion de lancement de l'étude dont le compte rendu a été adressé au conseil communautaire. Il rappelle les 3 phases de l'étude et qu'il était important de compléter les questionnaires même partiellement et que ceux-ci peuvent être complétés avec VERDI directement lors de leur venue en mairie.

Il dit que Verdi a des difficultés pour le recueil des informations mais même si le mail de demande de rendez-vous avait pu être formulé de façon maladroite, il est impératif de les rencontrer en mairie qu'ils puissent formaliser l'état des lieux pour septembre.

Enfin, une commune a voulu faire un recours contre l'étude et la préfecture lui a répondu que sa demande était infondée et que la CC était en droit de mandater une étude en vue d'une prise de compétence.

- Rythmes scolaires :

Le vice-président en charge du scolaire dit qu'il a été interpellé par les parents d'élèves pour revenir sur les rythmes scolaires. Un élu dit qu'un questionnaire sur le sujet a été fait sur Lantenne-Vertière/Lavernay. Il lui est répondu qu'il ne vient pas de la CCVM.

Le vice-président en charge du scolaire dit qu'il est possible de revenir à la semaine de 4 jours dès septembre mais qu'il lui semble plus logique d'évoquer le sujet en commission scolaire (convoquée le 8 juin), avec les directeurs d'école pour connaître leurs avis et les présenter au conseil communautaire.

- Défibrillateurs :

Les défibrillateurs ont été commandés et sont à disposition des communes qui en ont fait la demande.

Concernant les formations à l'utilisation des défibrillateurs, celles-ci sont financées en partie par les caisses locales de Groupama pour les communes assurées par Groupama. Le vice-président en charge du scolaire propose de faire un sondage dans les communes afin de connaître le nombre de personnes intéressées par la formation à l'utilisation des défibrillateurs.

Le vice-président dit que les formations pourront être prises en charge pour partie par Groupama, pour partie par les communes et pour partie par la CCVM.

- Autocollants à apposer sur les poubelles de tri pour les nouvelles communes du Doubs :

Le vice-président dit que les autocollants à apposer sur les poubelles de tri seront envoyés début juillet avec les factures d'ordures ménagères du 1^{er} semestre 2017 avec un mémo du tri et un courrier explicatif.

La réunion de présentation de la mise en place de la FPU par une communauté de communes animée par M. Clouet aura lieu le 6 juin à 18h à la salle d'honneur de la mairie de Marnay.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23h20.